

Niveau :	<b>GRADE DE MASTER</b>					Année
Domaine :	<b>DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES</b>					<b>5</b> 60 ECTS
Mention :						
Parcours :	<b>INTERNAT</b>					
Volume horaire étudiant :	89 h	185 h	20 h	141 h	<b>Stage hospitalier</b> 12 mois à mi-temps <b>Stage recherche</b> 2,5 mois à mi-temps (140 h)	<b>575 h</b>
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	TPE	Stage ou Projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsables de formation	Scolarité
Florence BOUYER et Nathalie SEGUY Maîtres de Conférences ☎ 03 80 39 34 50 et 03 80 39 32 10 <a href="mailto:Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr">Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:Nathalie.Seguy@u-bourgogne.fr">Nathalie.Seguy@u-bourgogne.fr</a>	☎ 03 80 39 33 35 <a href="mailto:ufrsante-scolpharma@u-bourgogne.fr">ufrsante-scolpharma@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	UFR des Sciences de Santé : PHARMACIE

## Objectifs de la formation et débouchés :

### ■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 2<sup>ème</sup> année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (arrêté du 8 avril 2013). Le parcours proposé a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques nécessaires pour exercer ses fonctions dans l'environnement hospitalier, quel que soit le diplôme d'enseignement spécialisé (DES) choisi. Ces connaissances doivent également fixer les bases communes sur lesquelles sont bâtis les enseignements spécifiques de chacun des DES. De plus, que ce soit pour un exercice dans les services de biologie médicale ou dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), la formation par la recherche est prioritaire pour ce parcours, de même que l'acquisition des connaissances sur l'environnement réglementaire, sur l'environnement législatif, sur les exigences liées à la certification des établissements de santé et sur le rôle de l'hôpital public.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2<sup>ème</sup> cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament.

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

### ■ Service Sanitaire :

Le service sanitaire (SESA) vise à former les futurs pharmaciens aux enjeux de la promotion des comportements favorables à la santé et à l'interdisciplinarité. Il inclut une formation théorique (CM et e-learning), la préparation d'une action concrète (travail personnel encadré) débouchant sur la remise d'un rapport et suivie de sa réalisation auprès des publics jugés prioritaires. Les thématiques abordées sont choisies pour leur impact sur la santé, articulées avec les priorités nationales de santé publique et avec les politiques des agences régionales de santé. Le SESA représente une UE de 2 ECTS au semestre 3 et de 3 ECTS au semestre 4.

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

## ■ de plein droit :

4<sup>ème</sup> année validée, indépendamment du parcours choisi en 4<sup>ème</sup> année (1<sup>ère</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques)

## ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Sans objet

**Organisation et descriptif des études :**

## ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

## SEMESTRE 3

### PREPARATION AUX FONCTIONS HOSPITALIERES : 14 h CM (communs aux 3 parcours)

Le semestre débute par une préparation aux fonctions hospitalières dispensée lors de 14 h de CM que l'étudiant doit obligatoirement valider pour être autorisé à réaliser ses stages hospitaliers du semestre 1 et du semestre 2

Pour valider, l'étudiant doit obtenir au minimum la moyenne à un examen écrit (QROC, QCM). En cas d'échec à la session 1, une seconde session est proposée. En cas d'échec à cette seconde session l'étudiant ne pourra pas partir en stage et devra redoubler son année.

### STAGE HOSPITALIER

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Stage hospitalier Parcours Internat 1*</b>		Stage 1 : 2 mois, mi-temps				<u>13</u>	Validation du stage	Réparation du stage			

\* : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1<sup>er</sup> février :

Les stages hospitaliers 1, 2 et 3 se font au sein de la même unité hospitalière (CHU, CGFL, CHS) accueillant le poste FFI.

### SERVICE SANITAIRE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Service sanitaire partie 1</b>		21		36 (dont 16 TPE)	57	<u>2</u>	CT : écrit 45 min	Ecrit 45 min			

### UE PARCOURS INTERNAT :

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Exercices d'application en sciences pharmaceutiques 2</b>	Exercices		35		35	4	Voir modalités d'examen du Parcours internat				
	Dossiers		45		45	4					
<b>TOTAL UE</b>			<b>80</b>		<b>80</b>	<b>8</b>					

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Connaissances Pharmaceutiques générales	Exercices		18		18	2	Voir modalités d'examen du Parcours internat				
	Dossiers		22		22	2					
<b>TOTAL UE</b>			<b>40</b>		<b>40</b>	<b>4</b>					

**LA PRESENCE aux ENSEIGNEMENTS est OBLIGATOIRE**

**MODALITES D'EXAMENS pour le PARCOURS INTERNAT :**

Il existe un examen **unique** pour les 2 UE : « Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2 » et « Connaissances Pharmaceutiques générales ». Cet examen unique correspond à un concours d'internat et comprend 3 épreuves écrites :

- 1h30 de QCM (coefficient 1),
- 2h d'exercices (coefficient 4),
- 3 h de dossiers (coefficient 5).

**UE LIBREMENT CHOISIE**

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
UE Parcours Officine 2A	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (prérequis et mise en situation)	10	20		30	3	CT Oral	CT Oral	3		3
<b>TOTAL UE</b>		<b>10</b>	<b>20</b>		<b>30</b>	<b>3</b>		<b>Coefficient général</b>			<b>3</b>

L'UE Officine 2A « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » est obligatoire.

<b>TOTAL S3</b>					<b>30</b>						
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

## SEMESTRE 4

Seuls les étudiants ayant été reçus au CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre les enseignements Universitaires et la partie Hospitalière du deuxième semestre du parcours internat.

Par contre, tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en Pharmacie) suivent l'UE « Service Sanitaire 2 » du deuxième semestre du parcours internat.

### STAGE HOSPITALIER

L'étudiant réalise son stage hospitalier dans 2 services différents. Chaque stage est validé séparément.

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Stage hospitalier Parcours Internat 2*#</b>		Stage 2 : 3 mois, mi-temps Stage 3 : 3 mois, plein temps				<u>12</u>	Validation du stage	Réparation du stage			

\* : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1<sup>er</sup> février : Les stages hospitaliers 1, 2 et 3 se font au sein de la même unité hospitalière (CHU, CGFL, CHS) accueillant le poste FFI.

# : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1<sup>er</sup> avril : Les stages hospitaliers 2 et 3 se font au sein de la même unité hospitalière (CHU, CGFL, CHS) accueillant le poste FFI.

### SERVICE SANITAIRE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Service sanitaire partie 2</b>			9	123 (TPE)	132	<u>3</u>	CT : rapport de stage CC : évaluation TD + évaluation action	Rapport + oral de réparation	2	1 1	4

La présence aux 3 TD et à la semaine d'action est obligatoire. Toute absence injustifiée aux TD entrainera une sanction dans la notation.

### UE PARCOURS INTERNAT :

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne*</b>	Qualité en milieu hospitalier	6			6		CT écrit 1 h 30	CT écrit 1 h 30	6		6
	Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier	13			13						
	Cas cliniques		12		12						
	Recherche		4		4						
	Activités spécifiques en milieu hospitalier	25			25						
<b>TOTAL UE</b>		<b>44</b>	<b>16</b>		<b>60</b>	<b>6</b>	<b>Coefficient général</b>			<b>6</b>	

\* : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1<sup>er</sup> février ou du 1<sup>er</sup> avril : L'étudiant devra assister au minimum à 50% des enseignements selon un calendrier défini entre les responsables internat et de l'unité d'accueil hospitalière.

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>Stage Recherche*</b>		2,5 mois, mi-temps				<u>7</u>	CT écrit (mémoire) CT oral	CT écrit (mémoire) CT oral	3 3		<b>6</b>

\* : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1<sup>er</sup> février : Ce stage est remplacé par les missions réalisées au sein de l'unité d'accueil hospitalière.

### UE LIBREMENT CHOISIE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
<b>UE 2D</b>	Education Thérapeutique du Patient (partie 2)		20		20	2	CT écrit 1 h	CT écrit 1 h	2		2
<b>TOTAL UE</b>			<b>20</b>		<b>20</b>	<b>2</b>		<b>Coefficient général</b>			<b>2</b>

L'UE Officine 2D « Education Thérapeutique du Patient » est obligatoire.

<b>TOTAL S4</b>					<b>30</b>						
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

## ■ Modalités de contrôle des connaissances

**Pour que l'étudiant reçu au Concours National de l'Internat en Pharmacie puisse réaliser le choix définitif de son poste d'interne, il doit valider chacun des semestres de la 5<sup>ème</sup> année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.).**

### Semestre 3 :

L'étudiant doit valider de manière indépendante :

- L'UE « Stages hospitaliers 1 » :

En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

- Les UE spécifiques du parcours internat :

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$  à l'examen unique des 2 UE spécifiques du parcours Internat « *Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2* » et « *Connaissances Pharmaceutiques générales* ».

- L'UE libre « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » :

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$ .

- L'UE « Service Sanitaire : partie 1 » :

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$ .

### PARTICULARITE du parcours internat :

• A l'issue du premier semestre, Les étudiants se présentent généralement au **CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE** qui a lieu au mois de **décembre** (entre le 10 et le 19 décembre) à **l'Espace Jean Monnet, 47, rue des Solets, 94553 Rungis**. Ce concours permet l'accès aux D.E.S. (Diplômes d'Etat Spécialisés) de Biologie Médicale, de Pharmacie Hospitalière et d'Innovation Pharmaceutique et Recherche, à partir de la 6<sup>ème</sup> année.

• **Cas particulier** : si un étudiant échoue à la validation des UE spécifiques du parcours Internat du 1<sup>er</sup> semestre, mais est classé en liste principale suite au Concours National de l'Internat en Pharmacie : possibilité d'équivalence pour les UE spécifiques du parcours internat. Si l'étudiant est classé en liste complémentaire, sa situation sera examinée au cas par cas.

- **Ainsi :**

- **seuls les étudiants ayant été reçus au CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre en deuxième semestre du parcours internat, en ce qui concerne les enseignements Universitaires et la partie Hospitalière.**

- **Tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en pharmacie) suivent l'UE « Service Sanitaire 2 » du semestre 4.**

### Semestre 4 :

Les étudiants ayant été reçus au concours de l'internat en Pharmacie peuvent avoir l'opportunité, certaines années, de bénéficier d'un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne). Si plusieurs candidats se présentent sur le poste, le choix du candidat s'effectuera en fonction de son classement au concours.

L'étudiant doit valider de manière indépendante :

- L'UE « Stages Hospitaliers 2 »

Chaque stage doit être validé séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour réparer le stage. L'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI doit valider son stage hospitalier au sein de la même unité hospitalière d'accueil (CHU, CGFL, CHS).

- Les UE spécifiques du parcours internat :

- La validation de l'UE : « Stage Recherche » sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 7 à 10 minutes maximum devant un jury commun d'au moins 2 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR. L'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI sera évalué selon les mêmes modalités sur les différentes missions de son poste.

- Concernant l'UE "Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne", l'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI peut avoir, si nécessaire, un sujet d'examen adapté à l'enseignement suivi.

- L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$  à l'ensemble des 2 UE « Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne » et « Stage recherche ». Les règles générales de validation et de compensation prévues pour DFASP1 s'appliquent à ces 2 UE.

- L'UE librement choisie :

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10 / 20$  pour valider l'EC « Education Thérapeutique du Patient » (ETP) de l'UE Officine 2D.  
**L'attestation de formation ETP** ne sera délivrée que si l'étudiant assiste à l'ensemble des ED et qu'il obtient une note  $\geq 10 / 20$ .

- L'UE « Service Sanitaire : partie 2 » :

Un étudiant obtenant une moyenne inférieure à 10, ou obtenant 0 au rapport de stage ou à l'évaluation de l'action, sera ajourné.

**Pour les 2 Semestres :**

En cas de redoublement, chaque UE ou EC validé est considéré comme définitivement acquis. Les stages hospitaliers validés sont également capitalisés.